



20/04/2024 / Clôturé depuis 2416 jours

Informations générales

Date de parution 27/07/2017	Date de clôture 08/09/2017
Localisation Inconnue	Secteur d'activité Etude

Acheteur public

COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE

Adresse : BUSTANINCO

Description du marché

Opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de Tavernes - Phase préalable Étude d'Aménagement foncier

Critère

Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat

Cautionnement

Pas de retenue de garantie ni de cautionnement. Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, versement d'une avance prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après, sera effectué si le montant du marché est supérieur à 50 000,00

Financement

Le délai de paiement prévu est celui qui s'impose à l'acheteur en application de l'article 183 dudit décret modifiant le décret n°2013-169 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Conformément au Décret no 2013-269 du 29 mars 2013, lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.

Forme Juridique

Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'entreprises. En application de l'article 45-V dudit décret, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres enagissant à la fois :- en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements,- en qualité de membres de plusieurs groupements. L'équipe sera composée d'un bureau d'études ou d'un groupement momentané de bureaux d'études spécialisé dans les domaines suivants : Aménagement Foncier Agricole et Forestier, Agriculture, Environnement. Le mandataire sera le bureau d'études spécialisé dans le domaine Aménagement Foncier Agricole et Forestier. (si plusieurs BE)

Caractéristiques

Tranche ferme : réalisation de l'étude préalable à l'aménagement foncier de la plaine de Grimaud, telle que prévue à l'article L121-1 du Code rural, et dont l'objet général est indiqué à l'article R121-20 du code rural, et analyse du projet agricole. La tranche ferme est d'une durée de 14 mois à compter de l'OS. Tranche optionnelle 1 : proposition d'aménagement. La tranche ferme optionnelle 1 est d'une durée de 5 mois à compter de l'OS. Tranche optionnelle 2 : préparation et appui à l'enquête publique telle que prévue aux articles L121-14 et R121-21 du Code Rural (mode d'aménagement, périmètre, prescriptions). La tranche optionnelle 2 ne sera affermie qu'à la condition d'une décision de la CCAF favorable à l'engagement d'une opération d'aménagement foncier. Le Département décidera en dernier lieu d'affermir ou non cette tranche optionnelle. La tranche optionnelle est d'une durée de 3 mois à compter de l'OS

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE	Marchés ouverts dans l'activité Etude
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.